

2022/079

Commune de  
SERRIERES EN CHAUTAGNE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-deux le 15 décembre

Le Conseil Municipal de la commune de SERRIERES EN CHAUTAGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/12/2022

**PRÉSENTS** : Jean-Marc JOURDAN – Sandrine PERRIN – Kévin TORRES-FERREIRA – Nicole PARIS – David BOTTOLI - Laurence DESLOGES – Céline LYARD – Jacques MAILLET – Alexandre MERLE - Allison MUGNIER – Nadine TRUCHE

**ABSENTS EXCUSES** : Pierre-Alexandre BONVARLET (procuration à Céline LYARD) – Mylène MOLLEX – Gaëtan PIEDVACHE (procuration à Kévin TORRES-FERREIRA)

**Secrétaire de séance** : Jacques MAILLET

OBJET:

X- Coupe affouagère 2022 - 2023

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Office National des Forêts concernant les coupes à assoier en forêt communale relevant du régime forestier

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

**DE DEMANDER** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes désignées ci-après :

Secteurs	Parcelles délivrance	Volume estimé
Venaize	2	50 m <sup>2</sup>

**Mode de délivrance des bois d'affouages**

- Délivrance des bois sur pieds

**DE DONNER** tous pouvoir à Madame le Maire pour en régler les formalités.

Pour extrait conforme.

Le Maire,